SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PURELL® Hand sanitising gel VF481™

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-lées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectant pour les mains

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : GOJO Industries-Europe Ltd.
Units 5 & 6, Stratus Park
MK10 0DE Brinklow, Milton Keynes

Téléphone : +44(0) 1908588444

Téléfax : +44(0) 1908588445

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : infoUK@gojo.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44(0) 8445605135

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Inflammable	R10: Inflammable.
Irritant	R36: Irritant pour les yeux.
Dangereux pour l'environnement	R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence :	**Prévention:**	
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	Intervention:	
	P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
	P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'en-registrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Ethanol	64-17-5 200-578-6	F; R11 Xi; R36	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319	>= 50 - < 70
Propane-2-ol	67-63-0 200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H336	>= 3 - < 10
Di-D-gluconate de cuivre	527-09-3 208-408-2	Xn; R22 N; R50/53	Acute Tox.4; H302 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,025 - < 0,1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beau-coup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Enlever avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-risée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, en-treposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériauxet objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.
Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Ne pas avaler.
Eviter tout contact avec les yeux.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-teneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations na-tionales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
Peroxydes organiques
Matières solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Substances et mélanges auto-échauffants
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Explosifs
Gaz

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposi-	Paramètres de contrôle	Base

		tion)		
Ethanol	64-17-5	VME	500 ppm 960 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		VLE	1.000 ppm 1.920 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
Propane-2-ol	67-63-0	VME	200 ppm 500 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		VLE	400 ppm 1.000 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
Propane-2-ol	67-63-0	Acétone: 25 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 25 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Ethanol : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux
Valeur: 1900 mg/m3
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 343 mg/kg p.c./jour
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 950 mg/m3
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 950 mg/m3
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 206 mg/kg p.c./jour
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 114 mg/m3
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 87 mg/kg p.c./jour

Propane-2-ol : Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition:
Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 500 mg/m3
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 888 mg/kg p.c./jour
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 89 mg/m3
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 319 mg/kg p.c./jour
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 26 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Ethanol : Eau douce
Valeur: 0,96 mg/l
Eau de mer
Valeur: 0,79 mg/l
Utilisation/rejet intermittent(e)
Valeur: 2,75 mg/l
Station de traitement des eaux usées
Valeur: 580 mg/l
Sédiment d'eau douce
Valeur: 3,6 mg/kg
Sédiment marin
Valeur: 2,9 mg/kg
Sol
Valeur: 0,63 mg/kg
Oral(e)

		Valeur: 720 mg/kg
Propane-2-ol	:	Eau douce Valeur: 140,9 mg/l Eau de mer Valeur: 140,9 mg/l Utilisation/rejet intermittent(e) Valeur: 140,9 mg/l Station de traitement des eaux usées Valeur: 2251 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 552 mg/kg Sédiment marin Valeur: 552 mg/kg Sol Valeur: 28 mg/kg Oral(e) Valeur: 160 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail
N'utiliser que dans une zone équipée d'une ventilation avec extraction d'air antidéflagrante. Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	:	Porter les équipements de protection individuelle suivants: Lunettes de protection
Protection des mains		
Matériel	:	Gants imperméables Gants ignifuges
Remarques	:	Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Protection de la peau et du corps	:	Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale Porter les équipements de protection individuelle suivants: Tenue de protection antistatique ignifuge. Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.)
Protection respiratoire	:	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que

		l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Filtre de type	:	Type de vapeur organique (A)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	clair, Trouble, bleu-vert
Odeur	:	d'alcool
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	3,5 - 5,2
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	75,00 °C
Point d'éclair	:	26,5 °C
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0,8850 g/cm³
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposi-	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-

tion réactif.

Viscosité
Viscosité, cinématique : 80 - 600 mm²/s (20 °C)

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Liquide et vapeurs inflammables.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

<u>Composants:</u>

Ethanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 124,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Propane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 72,6 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg née

Di-D-gluconate de cuivre:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.710 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Composants:

Ethanol:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Propane-2-ol:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Ethanol:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Propane-2-ol:

Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Composants:

Ethanol:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Souris
Résultat: négatif

Propane-2-ol:

Type de Test: Test de Buehler
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Ethanol:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Propane-2-ol:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Résultat: négatif

Di-D-gluconate de cuivre:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Propane-2-ol:

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 104 semaines
Méthode: OCDE ligne directrice 451
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Ethanol:

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 416 Résultat: négatif

Propane-2-ol:

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Di-D-gluconate de cuivre:

Effets sur la fertilité	: Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Propane-2-ol:

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Ethanol:

Espèce: Rat
NOAEL: 2.400 mg/kg
Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 2 y

Propane-2-ol:

Espèce: Rat
NOAEL: 5000 ppm
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 104 w
Méthode: OCDE ligne directrice 413

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Ethanol:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 32,1 mg/l Durée d'exposition: 0,25 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 9,6 mg/l Durée d'exposition: 9 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Propane-2-ol:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 10.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 1.050 mg/l Durée d'exposition: 16 h

Di-D-gluconate de cuivre:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,07 - 0,7 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,7 - 2,1 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	:	CE50r (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: > 1 - 10 µg/l Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: > 1 - 10 µg/l Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	10

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Ethanol:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 84 % Durée d'exposition: 20 jr

Propane-2-ol:

Biodégradabilité	:	Résultat: dégradable rapidement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Ethanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -0,35

Propane-2-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 0,05

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
Emballages contaminés	:	Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN	:	UN 1987
ADR	:	UN 1987
RID	:	UN 1987
IMDG	:	UN 1987
IATA	:	UN 1987

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADN	:	ALCOOLS, N.S.A. (Ethanol, Propane-2-ol)
ADR	:	ALCOOLS, N.S.A. (Ethanol, Propane-2-ol)
RID	:	ALCOOLS, N.S.A. (Ethanol, Propane-2-ol)
IMDG	:	ALCOHOLS, N.O.S. (Ethanol, Propan-2-ol)
IATA	:	Alcohols, n.o.s. (Ethanol, Propan-2-ol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	3
ADR	:	3
RID	:	3
IMDG	:	3
IATA	:	3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	30
Étiquettes	:	3

ADR

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	30
Étiquettes	:	3
Code de restriction en tunnels	:	(D/E)

RID

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	30
Étiquettes	:	3

IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	3
EmS Code	:	F-E, S-D

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	366
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	355
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y344
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement	:	non

ADR

Dangereux pour l'environne-	:	non

ment

RID
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG
Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sé-curité, de santé et d'environnement

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

		Quantité 1	Quantité 2
6	Inflammable.	5.000 t	50.000 t

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5.000 t	50.000 t
34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).	2.500 t	25.000 t

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : Tous les composants sont listés ou dispensés.

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R11	:	Facilement inflammable.
R22	:	Nocif en cas d'ingestion.
R36	:	Irritant pour les yeux.
R50/53	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67	:	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	:	
	:	

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
CH BAT	:	Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA	:	Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'éta-blissement de la fiche de données de sécurité	:	Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le por-tail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu’ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR